Demande de report de paiement dans le cadre des mesures contre la crise du corona

Crédits-logement

Nom(s) emprunteur(s) : .....

Numéros des crédits

774 - ..... -	774 - ..... - .....
774 - ..... -	774 - ..... - .....
774 - ..... -	774 - ..... - .....

Veuillez compléter les informations suivantes si vous subissez une baisse de revenus en raison de la crise du corona et si vous n'aviez pas de retard de paiement pour vos crédits en cours au 1/2/2020.

Question 1 : Le(s) crédit(s)-logement concerne(nt) ma propre habitation

☐ **NON**
Je demande la suspension du capital pendant 6 mois (les intérêts restent dus pendant la période de suspension ; le crédit est prolongé automatiquement de la durée de la suspension. Après la période de suspension, le remboursement du capital et des intérêts reprend.)

Documentation à joindre obligatoirement
Preuve de la baisse temporaire des revenus (attestation ONEM ou employeur pour un salarié, attestation comptable pour un indépendant, maladie dans le cadre du Covid-19).

☐ **OUI** - Allez à la question 2

Question 2 : Je/nous (tous les emprunteurs) dispose/disposons au moment de la demande d'un patrimoine mobilier total sur des comptes à vue et d'épargne et dans un portefeuille d'investissement chez AXA Banque ou une autre banque, inférieur à 25.000 EUR (hors épargne-pension).

☐ **NON**
Je demande la suspension du capital pendant 6 mois (les intérêts restent dus pendant la période de suspension ; le crédit est prolongé automatiquement de la durée de la suspension. Après la période de suspension, le remboursement du capital et des intérêts reprend.)

Documentation à joindre obligatoirement
Preuve de la baisse temporaire des revenus (attestation ONEM ou employeur pour un salarié, attestation comptable pour un indépendant, maladie dans le cadre du Covid-19).

☐ **OUI** - Allez à la question 3

Question 3 : Le revenu mensuel net de la famille du (des) emprunteur(s) était inférieur à 1.700 EUR en février 2020 (1)

☐ **NON**

Je demande la suspension du capital et des intérêts (maximum 6 mois, échéant au plus tard le 31/10/2020 ; après la période de suspension, les paiements reprennent selon une charge mensuelle adaptée parce que les intérêts reportés sont pris en compte). Le crédit est prolongé de la durée de la suspension.

Documentation à joindre obligatoirement

- Preuve de la baisse temporaire des revenus (attestation ONEM ou employeur pour un salarié, attestation comptable pour un indépendant, maladie dans le cadre du Covid-19).
- Déclaration sur l'honneur concernant l'habitation unique et le patrimoine mobilier total (cocher uniquement 1e partie de la déclaration).

☐ **OUI**

Je demande la suspension du capital et des intérêts (maximum 6 mois, échéant au plus tard le 31/10/2020 ; après la période de suspension, les paiements reprennent selon une charge mensuelle identique à celle d'avant le report, les intérêts ne sont pas pris en compte pendant la période de report). Le crédit est prolongé de la durée de la suspension.

Documentation à joindre obligatoirement

- Preuve de la baisse temporaire des revenus (attestation ONEM ou employeur pour un salarié, attestation comptable pour un indépendant, maladie dans le cadre du Covid-19).
- Preuve que le revenu mensuel net de la famille de février 2020 ne dépassait pas 1.700 EUR.
- Déclaration sur l'honneur concernant l'habitation unique, le patrimoine mobilier total et le revenu net de la famille.

Qu'entendons-nous par revenu mensuel net de la famille ?

- *Pour les salariés : le revenu mensuel en février 2020, y compris les revenus récurrents, comme les pensions alimentaires et les revenus locatifs, hors allocations familiales, et déduction faite des charges pour les crédits à la consommation et le crédit hypothécaire de la résidence principale.*
- *Pour les indépendants : le revenu mensuel avant la crise du corona (à calculer comme suit : le revenu de 2019, divisé par 12 mois), y compris les revenus récurrents, comme les pensions alimentaires et les revenus locatifs, hors allocations familiales, et déduction faite des charges pour les crédits à la consommation, le crédit hypothécaire de la résidence principale et les crédits d'entreprise en nom propre.*

Date : ..... / ..... / 2020

Signature(s) de(s) l'emprunteur(s)

.....